

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : F2848

Référence de dépôt : L160127544

Déposé et enregistré le 13/07/2016

**Handicap International
Association sans but lucratif
140, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg**

R.C.S. Luxembourg F 2.848

**Comptes annuels au 31 décembre 2015 et,
Rapport du réviseur d'entreprises agréé**

Table des matières

	Pages
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 2
Comptes annuels	
- Bilan	3
- Compte de produits et charges	4
- Compte d'emplois et ressources	5
- Annexes	6 - 16



Building a better
working world

Ernst & Young
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel: +352 42 124 1

www.ey.com/luxembourg

B.P. 780
L-2017 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 47 771
TVA LU 16063074

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration de
Handicap International Luxembourg
Association sans but lucratif
140, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Handicap International Luxembourg, Association sans but lucratif, comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.



**Building a better
working world**

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Handicap International Luxembourg, Association sans but lucratif au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Even', written over a faint, large, stylized graphic element that resembles a lightning bolt or a signature flourish.

Yves Even

Luxembourg, le 7 Juin 2016

Handicap International A.S.B.L.
BILAN
31 décembre 2015
(exprimé en EUR)

	2015	2014	PASSIF	2015	2014
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES (note 6)		
Immobilisations corporelles (note 3)	360.828	388.195	Résultats reportés	1.947.351	1.947.351
Terrains et constructions	352.603	385.474	Excédent de l'exercice	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	8.225	2.721	Subvention d'investissement en capital (note 7)	306.476	337.124
			Fonds associatifs dédiés avec droit de reprise	-680.351	-680.351
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	<u>360.828</u>	<u>388.195</u>	TOTAL CAPITAUX PROPRES	<u>1.573.476</u>	<u>1.604.124</u>
ACTIF CIRCULANT					
Créances			DETTES		
Créances envers des associations apparentées	11.991	47.257	Dettes sur achats et prestations de services		
Autres créances (note 4)	942.399	1.045.194	Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	60.894	53.464
(dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an)			Dettes envers des associations apparentées		
			Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0	22.064
Avoirs en banque, avoires en compte de chèques postaux, et encaisse (note 5)	2.027.460	1.426.304	Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale		
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	<u>2.981.850</u>	<u>2.518.755</u>	Dettes fiscales	5.812	5.900
			Dettes au titre de la sécurité sociale	19.890	23.049
			Dettes salariales	15.476	17.106
COMPTES DE REGULARISATION			Autres dettes (note 4)		
	7.509	15.710	Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1.674.639	1.196.953
			TOTAL DETTES	<u>1.776.711</u>	<u>1.318.536</u>
	<u>3.350.187</u>	<u>2.922.660</u>		<u>3.350.187</u>	<u>2.922.660</u>

L'annexe fait partie intégrale des comptes annuels.

Handicap International A.S.B.L.
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES
pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015
(exprimé en EUR)

CHARGES	2015	2014
Financement des programmes (note 8)	5.509.998	3.669.748
Frais de personnel (note 9)		
Salaires et traitements	612.658	600.013
Charges sociales couvrant les salaires et traitements	80.779	78.546
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	35.254	34.929
Autres charges d'exploitation (note 10)	721.848	707.494
Intérêts et charges assimilées		
Autres intérêts et charges	651	1.227
Charges exceptionnelles	6.024	
Autres impôts	1.414	1.414
EXCEDENT DE L'EXERCICE	---	---
	<hr/>	<hr/>
	6.968.626	5.093.371
	<hr/>	<hr/>
PRODUITS		
Dons (note 11)	2.257.702	1.587.809
Financements (note 11)	4.571.474	3.363.847
Autres produits d'exploitation	135.444	138.518
Autres intérêts et produits assimilés		
Autres produits	4.006	3.198
	<hr/>	<hr/>
	6.968.626	5.093.371
	<hr/>	<hr/>

L'annexe fait partie intégrale des comptes annuels.

Handicap International A.S.B.L.

COMPTE D'EMPLOIS ET RESSOURCES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

EMPLOIS	2015	2014	RESSOURCES	2015	2014
Missions Sociales	6.354.019	4.415.690	Financements Institutionnels (note 11)	4.571.474	3.363.847
<i>Financement des programmes à l'étranger</i>	<i>5.692.079</i>	<i>3.750.703</i>	<i>Affectés aux programmes</i>	<i>3.941.540</i>	<i>2.753.289</i>
Afghanistan	0	100.000	Financement MAE	3.916.541	2.727.740
Algérie	3.770	0	Ville de Luxembourg	24.999	25.549
Bolivie	305.631	219.375			
Bosnie	0	86.815			
Burkina Faso	149.719	237.775			
Burundi	106.628	86.920			
Cambodge	441.901	319.538			
Colombie	47.522	91.232			
Cuba	200.326	71.157			
Egypte	198.386	101.705			
Ethiopie	50.000	0			
Haiti	98.116	84.846			
Inde	10.000	0			
Indonésie	0	128			
Irak	263.406	189.785			
Jordanie	0	30.000			
Kenya	112.915	120.014			
Laos	117.434	38.872			
Liban	0	50.000			
Lybie	50.000	92.609			
Madagascar	142.432	161.279			
Mali	280.617	150.370			
Myanmar	75.000	0			
Nepal	335.469	23.757			
Nicaragua	131.143	79.629			
Niger	55.794	140.603			
Palestine (Gaza, Cisjordanie et programme Moyen Orient)	435.099	212.521			
Philippines	60.245	46.112			
République Démocratique du Congo	120.818	126.179			
Rwanda	126.890	99.537			
Sénégal	122.911	103.655			
Sénégal / Cap Vert	0	5.848			
Sierra Leone	15.650	50.000			
Sri Lanka	224.574	25.000			
Sud Soudan	328.818	305.881			
Syrie	804.545	197.719			
Tchad	50.000	10.000			
Thaïlande	0	32			
Togo	0	10.854			
Yemen	25.000	0			
Etudes transversales	24.793	16.210			
Actions Transversales	176.527	64.746			
<i>Campagne d'éducation au développement</i>	<i>143.813</i>	<i>171.564</i>	<i>Affectés aux campagnes d'éducation</i>	<i>161.063</i>	<i>185.569</i>
			Financement MAE	161.063	185.569
			Union Européenne	0	0
<i>Gestion des missions sociales</i>	<i>518.126</i>	<i>493.323</i>	<i>Affectés aux Frais administratifs</i>	<i>468.871</i>	<i>424.990</i>
			Financement MAE	468.871	424.990
Sensibilisation et Recherche de fonds	447.891	514.859	Collecte de Dons	2.257.702	1.587.809
Prospection et Fidélisation	409.999	493.120	Dons et parrainages (note 11)	2.257.702	1.587.809
Information	37.892	21.739			
Frais de fonctionnement	166.716	162.923	Autres Ressources	139.450	141.715
Frais généraux	83.934	80.609	Subvention d'investissement	30.647	30.648
Charges exceptionnelles & financières	82.782	82.314	Autres produits	103.588	103.785
			Produits de ventes	1.209	4.085
			Produits financiers & exceptionnels	4.006	3.198
TOTAL DES EMPLOIS	6.968.626	5.093.371	TOTAL DES RESSOURCES	6.968.626	5.093.371
Excédent / Déficit de l'exercice					
TOTAL GENERAL	6.968.626	5.093.371	TOTAL GENERAL	6.968.626	5.093.371

Handicap International A.S.B.L.

ANNEXES

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

NOTE 1 – GENERALITES

L'A.S.B.L. Handicap International a été constituée le 22 octobre 1997 sous forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée régie par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Le siège est établi à L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. L'Association a pour objet la coopération au développement et la solidarité internationale.

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels d'Handicap International A.S.B.L., ci-après l'Association, sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises. Ils comportent le bilan, le compte de produits et charges, le compte d'emplois - ressources et l'annexe. La société tient sa comptabilité en Euros (EUR) ; le bilan, le compte de profits et pertes ainsi que son compte d'emplois ressources sont exprimés dans cette devise.

PRINCIPES GENERAUX

MODES D'EVALUATION

La transparence financière

Le compte d'emplois ressources est directement issu de la comptabilité analytique de l'Association et présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Les rubriques d'emplois identifiées dans ce compte sont les suivantes :

- la réalisation des missions sociales
- la sensibilisation et la recherche de fonds
- les frais de fonctionnement

Le coût de chacune de ces trois rubriques est constitué par les charges qui lui sont directement imputables, par les rémunérations des permanents correspondants et par une quote-part des frais généraux.

Handicap International A.S.B.L.

ANNEXES (SUITE)

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des missions sociales.

Conversion de devises

A la clôture du bilan :

- tous les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que l'Euro sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- les postes de passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont évalués individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date du bilan ;
- Les produits et les charges en devises autres que l'Euro sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de produits et charges les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

La co-gestion des programmes

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds sont affectés à un programme co-géré avec le département programme de la Fédération Handicap International ou d'une autre association nationale membre du réseau Handicap International.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés.

Handicap International A.S.B.L.

ANNEXES (SUITE)

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Ainsi, la Fédération Handicap International, à travers ses bureaux de Lyon et de Bruxelles (Centre Opérationnel de Bruxelles), avec qui l'Association signe ces Contrats de Mise en Œuvre Commune doivent remettre annuellement à l'Association :

- un certificat des auditeurs de la Fédération Handicap International (« FHI ») et de son Centre Opérationnel de Bruxelles (« COB ») sur les engagements des projets à la clôture des comptes ;
- des rapports d'audit des projets co-gérés émis par les auditeurs de FHI / COB.

Un nouvel Accord Cadre a été signé avec le Ministère des Affaires Etrangères début de l'année 2014 pour une période de 4 ans. Le contrat qui porte sur un montant total de 12.669.910 Euros dont 10.135.928 Euros correspondant à la part qui sera versée par le Ministère sera mis en œuvre entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017. L'Association a également pris les mesures nécessaires pour faire face à l'augmentation en Fonds Propres de l'organisation Handicap International sur ce contrat par rapport au précédent Accord Cadre.

PRINCIPES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements. Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation incorporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements.

Handicap International A.S.B.L.

ANNEXES (SUITE)

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Bâtiments : linéaire sur 25 ans.
- Equipement et outillage : linéaire sur 5 ans.
- Agencement des locaux : linéaire sur 2 à 5 ans.
- Mobilier, matériel électroménager : linéaire sur 5 ans.
- Matériel audiovisuel : linéaire sur 5 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 4 ans.
- Matériel roulant : linéaire sur 3 ans

Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Créances et dettes

Les créances sont renseignées à leurs valeurs nominales. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou totalement compromis. Ces corrections de valeur ne sont plus maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Les dettes sont renseignées à leurs valeurs de remboursement.

Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque exercice par le Conseil d'Administration. Les provisions constituées au cours des années antérieures sont revues et reprises lorsqu'elles sont devenues sans objet.

Handicap International A.S.B.L.

ANNEXES (SUITE)

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution des immobilisations corporelles est la suivante :

(En Euros)	2015	2014
Valeur d'acquisition		
- Au début de l'exercice	1.074.540	1.110.116
- Cession/Acquisition au cours de l'exercice	7.886	(35.576)
- A la fin de l'exercice	1.082.426	1.074.540
Corrections de valeur		
- Au début de l'exercice	(686.345)	(686.991)
- Corrections de valeur de l'exercice	(35.253)	(646)
- A la fin de l'exercice	(721.598)	(686.345)
Valeur nette comptable au terme de l'exercice	360.828	388.195

Handicap International A.S.B.L.

ANNEXES (SUITE)

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

NOTE 4 – AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES

Au 31 décembre 2015, les autres créances et les autres dettes se présentent comme suit :

AUTRES CREANCES

(En Euros)	2015	2014
<i>Créances sur Programmes</i>	446.085	601.048
<i>Créances vis-à-vis du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) (b)</i>	493.845	443.792
<i>Créances de fonctionnement</i>	2.469	354
TOTAL AUTRES CREANCES	942.399	1.045.194

AUTRES DETTES

(En Euros)	2015	2014
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure à un an		
<i>Dettes sur Programmes (a)</i>	880.847	151.039
<i>Dettes vis-à-vis du MAE (b)</i>	792.720	1.045.496
<i>Autres</i>	1.072	418
<i>Dettes sur la Fédération</i>		
TOTAL AUTRES DETTES	1.674.639	1.196.953

a. LES DETTES NETTES SUR PROGRAMMES :

(En Euros)	2015	2014
Sur les Projets soutenus par le MAE luxembourgeois (Accord Cadre) :	(28.091)	0
Sur les Projets soutenus par le MAE luxembourgeois (aide humanitaire) :	(1)	(1.094)
Sur les Projets soutenus par HI Luxembourg (exclusivement en fonds propres)	(852.756)	(149.945)
TOTAL	(880.848)	(151.039)

Handicap International A.S.B.L.

ANNEXES (SUITE)

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

NOTE 4 – AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES (SUITE)

Les créances sur Programmes représentent le surplus d'argent versé aux projets par rapport à l'affectation effectivement réalisée de ces fonds sur la mise en œuvre des projets au cours de l'exercice.

Les dettes sur Programmes correspondent aux soldes des sommes dues par l'Association aux différents projets en vertu de leurs dépenses effectives de l'exercice.

b. LES CREANCES ET DETTES NETTES VIS-A-VIS DU MAE :

(En Euros)	2015	2014
Projets de l'Accord Cadre :	(219.560)	(602.787)
Projet d'aide d'urgence :	(573.117)	(442.666)
Projets liés aux affaires politiques	(43)	(43)
Projet d'éducation au développement	33.845	23.792
Frais administratifs M.A.E.	460.000	420.000
TOTAL	(298.875)	(601.704)

Les créances et dettes vis-à-vis du MAE représentent la différence entre les montants reçus du Ministère et les montants justifiés pour la mise en œuvre des projets à la fin de l'exercice.

NOTE 5 – AVOIRS EN BANQUE, AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ET EN CAISSE

L'Association dispose au 31 décembre 2015 de 2.027.460 Euros (2014 : 1.426.304 Euros) de disponibilités dont 1.640.793 Euros (2014 : 1.364.792 Euros) placés sur des comptes d'épargne ou à terme. Aucun placement à risque n'est effectué.

Handicap International A.S.B.L.

ANNEXES (SUITE)

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de l'Association s'élève au 31 décembre 2015 à 1.573.476 Euros.

Dans le cadre de l'entrée de l'Association dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association a mis à disposition de la Fédération, au cours du premier semestre 2011, un montant de 767.352 Euros afin de soutenir son développement.

Cette entrée dans la Fédération est régie par des conventions signées entre les parties, qui stipulent qu'en cas de dissolution de la Fédération, l'apport initial réalisé par l'Association lui sera restituée. C'est pourquoi ce montant a été prélevé des fonds propres et est repris en fonds associatifs dédiés avec droit de reprise.

Au cours de l'année 2014, une reprise des fonds associatifs dédiés d'un montant de 87.001 Euros a été enregistrée.

(En Euros)	Solde au début de l'exercice	Résultat de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Résultats reportés	1.947.351	0	1.947.351
Résultat			
Subvention d'investissement virée au résultat	337.124	(30.648)	306.476
Fonds associatifs dédiés (avec droit de reprise)	(680.351)		(680.351)
Total Capitaux Propres	1.604.124	30.648	1.573.476

Handicap International A.S.B.L.

ANNEXES (SUITE)

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

NOTE 7 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

L'Association a constitué une subvention d'investissement pour le financement des locaux qu'elle a acquis en 2001. Cette subvention s'amortit au même rythme que le bâtiment principal, c'est à dire de 30.648 Euros par an.

L'immeuble acquis a pour vocation l'éducation au développement, et l'accueil d'autres associations de coopération internationale en plus de la fonction de siège social de l'Association.

(En Euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
Subventions achat locaux	771.065	0	0	771.065
TOTAL	771.065	0	0	771.065
Subvention d'investissement virée au résultat	Solde au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Subventions achat locaux	(433.941)	(30.648)	0	(464.589)
TOTAL	(433.941)	(30.648)	0	(464.589)
Valeur nette des subventions d'investissement	337.124	(30.648)	0	306.476

NOTE 8 – FINANCEMENT DES PROGRAMMES

(En Euros)	2015	2014
Financements aux projets co-gérés au sein de la Fédération	4.246.252	2.797.001
Financements aux projets co-gérés avec HIB (devenu le COB en 2012)	1.263.746	872.747
TOTAL	5.509.998	3.669.748

Le principe retenu par l'Association est d'enregistrer en financements affectés uniquement les montants effectivement dépensés et justifiables par des pièces comptables.

Handicap International A.S.B.L.

ANNEXES (SUITE)

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

NOTE 9 – FRAIS DE PERSONNEL

L'effectif moyen était de 10,90 employés équivalents temps plein au cours de l'exercice 2015 (9,70 en 2014).

NOTE 10 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent en 2015 à 721.848 Euros et sont en augmentation de 2% par rapport à l'exercice 2014 (707.494 Euros).

(En Euros)	2015	2014
Approvisionnement	35.393	34.580
Autres services et prestations externes	394.647	279.951
Frais de transport	42.799	26.846
Catalogues, imprimés et autres supports	85.812	193.478
Affranchissement mailings et documents	159.827	170.547
Autres charges	3.370	2.092
TOTAL	721.848	707.494

NOTE 11 – DONS ET FINANCEMENTS

(En Euros)	2015	2014
Dons et legs		
- Dons privés luxembourgeois	2.212.190	1.547.573
- Dons communes	2.234	6.050
- Dons étrangers	43.278	34.186
Financements		
- Organismes nationaux (MAE Luxembourgeois et Ville de Luxembourg)	4.571.474	3.363.847
TOTAL	6.829.176	4.951.656

Handicap International A.S.B.L.

ANNEXES (SUITE)

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015

(exprimé en EUR)

NOTE 12 – ENGAGEMENT HORS BILAN

Dans le cadre de son entrée dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association est tenue au respect des droits et engagements liés à cette entrée dans la Fédération, selon les termes et conditions stipulés dans la Convention signées entre les parties.

NOTE 13- PARTIES LIEES

L'Association HANDICAP INTERNATIONAL au Luxembourg soutient des projets de développement en collaboration avec la Fédération HANDICAP INTERNATIONAL dont elle fait partie intégrante. Cette collaboration est régie par des conventions de mise en œuvre communes signées entre les parties pour les différents projets. La contribution de notre association à ces projets fait l'objet d'un contrôle externe réalisé par des auditeurs indépendants.

NOTE 14- EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture susceptible de modifier l'interprétation des présents comptes annuels n'est à signaler.